



Photo: Zivile Kepalaite, FiBL

Les chevaux des fermes bio vont au pâturage au minimum 26 fois par mois de mai à octobre et sont donc soumis à une plus forte pression parasitaire que ceux qui vont peu ou pas au pâturage. Voilà pourquoi la prévention, la surveillance des parasites et les traitements sélectifs sont particulièrement importants pour les fermes bio.

Vermifugeage des chevaux – Il est temps de changer de stratégie

Une approche différente de la gestion des parasites dans les élevages de chevaux des fermes bio s'impose sérieusement. Elle ne devrait plus se baser sur un calendrier de traitement mais sur une surveillance des parasites et sur des traitements sélectifs.

On recommande depuis plus de 50 ans de vermifuger les chevaux systématiquement trois à quatre fois par année. Ces traitements visent surtout les grands et petits strongles ainsi que les ascaris. Des études suisses récentes ont montré que, même sans ces traitements de routine, la plupart des chevaux ne présentent que peu de strongles dans le crottin. La pratique actuelle traite donc de nombreux chevaux alors qu'il n'y a pas de parasitose problématique. Cela est douteux sur le plan économique, et les matières actives administrées contaminent inutilement les animaux et l'environnement. Sans compter que les parasites développent de plus en plus de résistances à ces matières actives.

Cette nouvelle approche commence par une analyse détaillée des conditions d'élevage et de conduite de la ferme effectuée par un vétérinaire d'exploitation spécialisé. Cela permet d'évaluer le niveau de la pression parasitaire à laquelle on peut s'attendre. En avril ou en mai, l'éleveur prélève un échantillon de crottin frais de chaque cheval et l'envoie à un laboratoire spécialisé. Cette pre-

mière analyse est suivie de trois autres à environ huit semaines d'intervalle. Le laboratoire détermine le spectre des parasites présents et les quantités d'œufs excrétés. Les grands troupeaux comptent en général une minorité de chevaux qui excrètent de grandes quantités d'œufs et qui contaminent donc les pâturages plus que la moyenne. Identifier ces animaux est donc un but important du concept de traitement sélectif. Le vétérinaire choisit ensuite de ne traiter que les chevaux dont l'excrétion d'œufs de strongles dépasse un certain seuil de tolérance ou chez qui on trouve aussi d'autres vers importants pour les traitements comme p. ex. les ascaris. Cela doit permettre d'éviter que les pâturages soient contaminés par des stades infectieux et donc de limiter les infections suivantes à un niveau tolérable pour des chevaux en bonne santé.

Vu que les jeunes chevaux sont nettement plus sensibles aux petits strongles et aux ascaris, on devrait les sortir du concept de traitement sélectif, mais le spectre des parasites qui touchent ce groupe d'âge devrait aussi être régulièrement documenté par des analyses de crottin. En fonction

de la pression infectieuse observée, trois à quatre traitements par année peuvent être nécessaires dans ce groupe d'âge.

Hubertus Hertzberg, Institut de parasitologie de l'université de Zurich, et Health Balance AG, Uzwil; Barbara Fröh, FiBL

Un nouveau dép a été réalisé pour que les éleveuse éleveurs de chev le distribuent aux propriétaires des chevaux en pens afin de leur fournir une introduction sur l'agriculture biologique ainsi que les directives spécifiques pour les chevaux en pension. Téléchargement gratuit depuis www.shop.fibl.org (numéro de commande: 1609).

